

Salaires et charges sociales payées par la FASL en 2024	614,640.41	Salaires et charges sociales payées par la FASL en 2025	572,412.70
Formation permanente payée par la FASL		Formation permanente payée par la FASL	
Frais du personnel payé par la FASL en 2024	797.76	Frais du personnel payé par la FASL en 2025	552.70
Locaux et frais locaux payés par la FASL (yc. loyer, chauffage, électricité, extincteurs, sécurité, etc) et loyers, chauffage, électricité directement pris en charge par la Ville de Lausanne en 2024	362,900.00	Locaux et frais locaux payés par la FASL (yc. loyer, chauffage, électricité, extincteurs, sécurité, etc) et loyers, chauffage, électricité directement pris en charge par la Ville de Lausanne en 2025	362,900.00
Total	978,338.17	Total	935,865.40